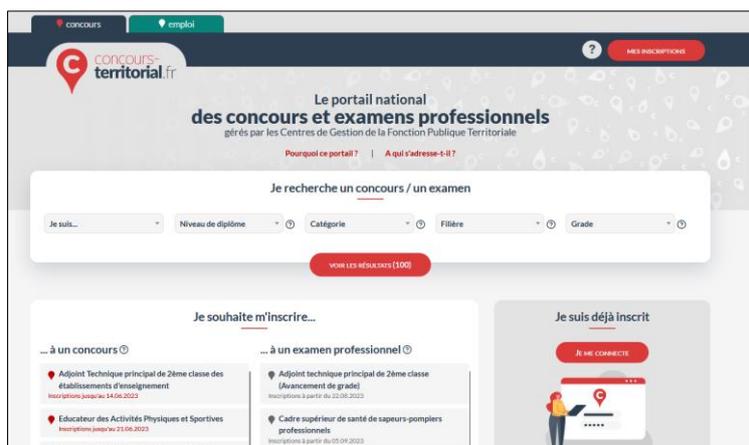


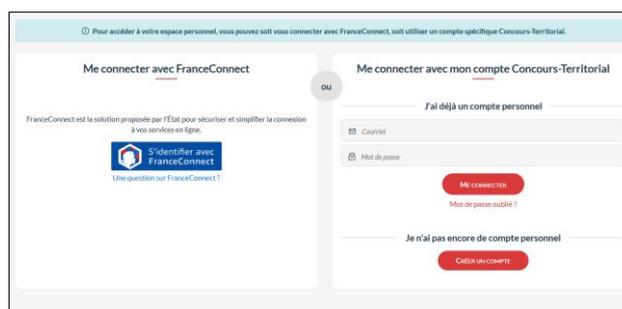
COMMENT S'INSCRIRE A UN CONCOURS OU A UN EXAMEN PROFESSIONNEL ?

I. Etablir la pré-inscription :

1. Vous devez vous connectez sur le site : www.concours-territorial.fr. Il s'agit du portail national des concours et des examens. Sélectionnez le concours ou examen professionnel auquel vous souhaitez vous inscrire.



2. Pour accéder aux concours et examens professionnels, l'ouverture d'un compte est obligatoire soit avec « FranceConnect », soit en créant un compte directement sur « concours-territorial ».



3. Vous devez sélectionner votre spécialité.



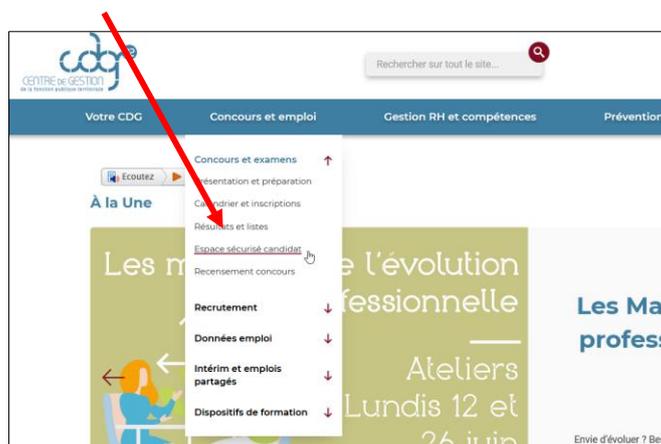
COMMENT DEPOSER SES PIÈCES SUR SON ESPACE SECURISE ?

II. Comment finaliser mon inscription ?

Toutes les pièces que vous devez déposer, doivent être préalablement enregistrées sur votre ordinateur.

PROCEDURE :

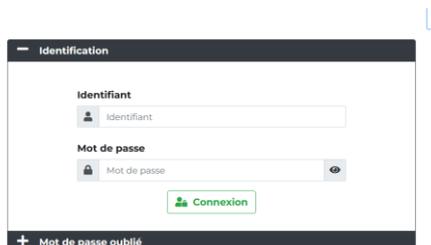
1. Vous devez vous connecter sur le site du Centre de Gestion 22 : www.cdg22.fr puis cliquer sur « espace sécurisé candidat ».



2. Puis, vous devez cliquer sur la loupe « accédez à l'espace candidat »



3. Munissez-vous de vos identifiant et mot de passe créés lors de votre préinscription.



4. Vous devez déposer vos pièces, puis finaliser votre inscription en cliquant sur « transmettre mes pièces »

Pièces à fournir avant le 06/07/2023

Avant le 06/07/2023 Date spécifique

-    ● 1. Dossier d'inscription (pages 1 et 2) (0/1)
-    ● 2. Diplôme au moins de niveau 3 à finalité professionnelle dans la spécialité (0/1)
-    ● 3. Pièce d'identité en cours de validité (0/1)
-    ● 4. Certificat médical en cas de demande d'aménagement d'épreuves (avant le 07/12/2023) (0/1)

Transmettre mes pièces

Votre inscription ne pourra être prise en compte qu'après la transmission de toutes les pièces demandées avant le 06/07/2023.

5. Vous recevrez rapidement un accusé de réception de la part du service « concours et emplois » du Centre de Gestion 22.